

21.—Succursales en d'autres pays des banques à charte canadiennes le 31 décembre 1945 et 1946

¹ A l'exclusion de deux sous-agences.
trois sous-agences.

² A l'exclusion d'une sous-agence.

³ A l'exclusion de

Banque et pays	1945	1946	Banque et pays	1945	1946
	nomb.	nomb.		nomb.	nomb.
Banque de Montréal—			Banque Royale du Canada—		
Terre-Neuve.....			Terre-Neuve.....	8	8
Angleterre.....	6 ¹	6 ¹	Angleterre.....	2	2
Etats-Unis.....	2	2	Antilles britanniques.....	11	11
Banque de la Nouvelle-Ecosse—			Etats-Unis.....	1	1
Terre-Neuve.....			Cuba.....	17	17
Angleterre.....	13	14	Porto-Rico.....	3	3
Antilles britanniques.....	1	1	Amérique centrale et du Sud.....	21	21
République Dominicaine.....	11 ²	11 ²	Haïti.....	1	1
Etats-Unis.....	1	1	République Dominicaine.....	5	5
Cuba.....	1	1	France.....	-	1
Porto-Rico.....	7	7	Banque du Dominion—		
Banque Can. du Commerce—			Angleterre.....	1	1
Terre-Neuve.....	2	2	Etats-Unis.....	1	1
Angleterre.....	2	2	Banque Canadienne Nationale—		
Antilles britanniques.....	1	1	France.....	1	1
Etats-Unis.....	4	4			
	5	5	Totaux.....	131³	133³

Section 6.—Caisses d'épargne de l'État et autres

Dans un pays relativement jeune, où le capital est plutôt rare, il est naturel que les banques qui financent les institutions commerciales absorbent en même temps le gros des épargnes populaires afin de les diriger à l'avantage du commerce du pays. Ainsi, au Canada, la forte somme des épargnes courantes de la population se trouvait autrefois dans les comptes d'épargne et dans les dépôts à préavis des banques à charte canadiennes, dont les moyennes annuelles sont données au tableau 9 du présent chapitre. La moyenne de 1946 est de \$3,327,057,442. De nos jours, le Gouvernement absorbe une proportion élevée des épargnes courantes pour financer la démobilisation et la reconstruction. De plus, une forte proportion des épargnes de la population canadienne est absorbée par l'assurance-vie, dont les primes payées au cours de la seule année 1946 s'élevaient au total de \$283,930,461. Néanmoins, les épargnes courantes indiquées par les dépôts dans les banques sont considérables; celles qui sont dans les caisses d'épargne spéciales, bien que relativement peu volumineuses, n'en sont pas moins importantes.

Il y a actuellement au Canada trois genres distincts de caisses d'épargne, outre les divisions d'épargne des banques à charte et des compagnies de prêt et de fiducie. D'abord, il y a la caisse d'épargne postale dont les dépôts sont une charge directe du gouvernement fédéral. En deuxième lieu, il y a les caisses d'épargne des gouvernements provinciaux de l'Ontario et de l'Alberta, où les déposants deviennent des créanciers directs de la province. En troisième lieu, il y a au Québec deux importantes banques d'épargne: la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal et la Banque d'Economie de Québec, établies en vertu des lois fédérales et faisant des rapports mensuels au ministère des Finances. D'autres organismes de nature à stimuler l'épargne sont les sociétés de crédit coopératif qui encouragent l'épargne régulière de montants trop faibles pour être déposés à la banque.

Caisse d'épargne postale.—La caisse d'épargne postale a été établie en vertu de la loi régissant le service postal de 1867 (Vict. 31, c. 10), "afin d'ajouter aux facilités de dépôt qui sont offertes à présent aux petites économies, et de faire servir à